

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 avril 2023

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 12 avril 2023

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Absent(s) excusé(s) : Céline SER

Secrétaire de séance : Manon BENNE

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2023

1. COMMUNE DE LAVERGNE :

1.1 DEFENSE INCENDIE – GESTION ET ENTRETIEN DES HYDRANTS DE LA COMMUNE DE LAVERGNE

Monsieur le Maire rappelle que la compétence de l'entretien et le contrôle des hydrants revient à la commune depuis le 1er janvier 2023.

Il est nécessaire de conventionner avec un organisme compétent en la matière.

Le Syndicat du Limargue et Ségala n'ayant pas la compétence incendie, une consultation auprès de 2 sociétés pour effectuer l'entretien des poteaux, bâches et citernes d'incendie a été réalisé.

Après avoir étudié les devis auprès de ces 2 sociétés, la commune de Lavergne a retenu la société SAUR.

Monsieur le Maire présente la convention aux élus, et après débat le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider la convention SAUR, ci-jointe,
- **DIT** que la dépense incendie sera effectuée sur le Budget Communal
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

1.2 DOSSIER AMENDES DE POLICE 2023 – TVX SECURITE ROUTE DE BIO

Monsieur le Maire rappelle qu'il est urgent de régulariser la vitesse excessive de certains conducteurs sur la RD 36, en agglomération, route de Bio, entre le lieu-dit « Pouchou » et le lieu-dit « Larroque », en direction du bourg de Lavergne.

Afin de pouvoir réguler la vitesse des véhicules, 1 feu récompense, incitant les conducteurs à lever le pied dans cette ligne droite est nécessaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUSSAC Thierry qui présente 2 devis concernant les feux de récompenses et un devis concernant l'achat de panneaux de réglementation de la vitesse nécessaires sur cette partie de voie de la RD 36, en agglomération, route de Bio, entre le lieu-dit « Pouchou » et le lieu-dit « Larroque », en direction du bourg de Lavergne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** le devis de la société ÉlanCité – 12 rue de la Garenne – 44700 ORVAULT pour un montant de : **4 602,50 € HT + TVA 20% : 920,50 €** soit un total : 5 523,00 € TTC
- **DE VALIDER** le devis de la société ALEC COLLECTIVITES pour un montant de : **938,27 € HT + TVA 20% : 187,65** soit un total de 1 125,92 € TTC
- **DIT** que l'installation du feu et des panneaux sera effectué par la commune, nécessitant des fournitures supplémentaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour financer l'opération d'aménagement de sécurité de la route de BIO, en agglomération, de solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRESENTER** un dossier pour solliciter l'octroi d'une aide dans le cadre des amendes de police 2023 pour financer l'opération d'aménagement de sécurité de la route de BIO, en agglomération, dont le plan de financement du projet est le suivant :

DEPENSES

Achat feu de récompense	4 602,50 € H.T.
Achat panneaux de réglementation circulation	938,27 € H.T.
Fournitures diverses pour installation et scellement du feu, des panneaux....	990,00 € H.T.
TOTAL	6 530,77 € H.T.

–

– RECETTES

Amendes de police 2023	2 285,77 €
Autofinancement fond propre	4 245,00 €
TOTAL	6 530,77 €

1.3 AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - ACHAT LOT JARDINIERS - POTS

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter des pots de fleurs pour l'aménagement des aires publiques.

La commission en charge du fleurissement de la commune a étudié plusieurs solutions pour l'implantation des pots de fleurs et a retenu le devis de l'entreprise FLORASPHERE - La Vaute - 46400 SAINT-CERE

Le devis n° D990000020 de l'entreprise FLORASPHERE - La Vaute - 46400 SAINT-CERE pour l'achat d'un lot de 12 pots RD taupe et 9 jardinières taupe est d'un montant total de 1 057,43 € H.T. TVA 20% 211,48 € soit 1 268,91 € TTC.

Le Conseil Municipal, après concertation, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'achat d'un lot de 12 pots RD taupe et 9 jardinières taupe.
- **VALIDE** le devis D990000020 de l'entreprise FLORASPHERE - La Vaute - 46400 SAINT-CERE pour un montant de 1 057,43 € H.T. TVA 20% 211,48 € soit 1 268,91 € TTC.
- **Dit** que cette dépense sera effectuée sur l'opération n° 139 – aménagement - aire de jeux et jardins publics
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet achat

1.4 DM 001 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES- BUDGET COMMUNE 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que le budget de la commune a été voté avant la notification des dotations 2023, et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la **DM 001 - budget commune** suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	33829.00	
742	Dot. aux élus locaux		215.00
74111	Dotation forfaitaire des communes		582.00
741121	DSR P des communes - dotation péréquation		2 622.00
741121	DSR C des communes - dotation cible		26 823.00
741127	DNP des communes		987.00
74718	Autres participations Etat		2 600.00
TOTAL :		33 829.00	33 829.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		33 829.00	33 829.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

1. QUESTIONS DIVERSES :

- Information spectacle de Noël pour les enfants des écoles à Lavergne le 22/12/2023

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Véronique CANITROT

Aurore COUDERC

Dominique FROMENTEZE

Manon BENNE

Chantal MASMAYOUX

Johan MAZIERO

Jean-Louis RIGOUSTE